AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Procédure adaptée (article R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique)

Pouvoir adjudicateur :

UNICIL SA D'HLM
11, rue Armény
CS 30001
13286 Marseille Cedex 06
R.C.S. Marseille B 573 620 754 - Siret 573 620 754 00032 - APE 6820A

Contact : service marchés publics via l'adresse suivante :

https://www.marches-securises.fr

Objet du marché et description du marché :

La présente consultation concerne des travaux pour la réhabilitation thermique de la Résidence Olivier située 21 Rue de l'Olivier 13005 Marseille au nom et pour le compte de la SA d'HLM Unicil.

La présente consultation est allotie en 3 lots, chaque lot donnant lieu à un marché public, conformément aux dispositions des articles L.2113-10 et R.2113-1 à R.2113-3 du Code de la commande publique.

- Lot 1 : Travaux de TCE
- Lot 2 :Travaux de VMC
- Lot 3 :Travaux de réfection de toiture

A noter que seul le lot 3 est concerné par la présente consultation

Référence 25-657

Procédure :

La consultation est passée par procédure adaptée en application l'article R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Lieu d'exécution :

- Résidence Olivier située 21 Rue de l'Olivier 13005 Marseille

Lieu d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation complet peut :

- être consulté et téléchargé sur le site Internet suivant :

https://www.marches-securises.fr

Lien : SA-HLM-UNICIL_13_20261118W2_01

Critères de choix :

Les offres seront analysées et classées des plus avantageuses économiquement aux moins avantageuses en fonction des critères suivants :

1- Critère n° 1 : Le prix des prestations - coefficient de pondération 40 %

L'analyse du critère prix est basée sur le montant total (€ HT) de la DPGF.

La note maximale de 40 points est attribuée au candidat dont l'offre est la moins-disante. Pour les autres offres, le calcul s'effectue à partir de la formule :

Note du candidat = 40 x (offre moins-disante) / (offre candidat notée)

2- Critère n° 2 : La valeur technique - coefficient de pondération 50 %

L'analyse de ce critère est basée sur le mémoire technique de 10 pages maximum du candidat, et se décompose de la façon suivante :

- Les moyens humains et matériels spécifiquement affectés à l'exécution du marché, par tâches et par opérations : **coefficient de pondération 15 %** ;
- Les procédés techniques, les matériaux et les fournitures retenues par l'entreprise pour l'offre de base : **coefficient de pondération 15 % ;**
- Le plan d'installation de chantier, l'organisation et la gestion des espaces de travail et approvisionnement : **coefficient de pondération 20 %.**

3- Critère n° 3 : La démarche environnementale (RSE) : coefficient de pondération 10 %

La démarche RSE et les efforts en matière de qualité environnementale démontrés par le candidat pour l'exécution du marché. Par exemple (liste non exhaustive) :

- La provenance et la traçabilité des matériaux, produits et équipements de construction,
- Le réemploi,
- Gestion des déchets de chantier (tri, traçabilité, évacuation),
- L'optimisation de la consommation des ressources (eau, énergie, carburant, matières premières),
- Dispositifs internes de suivi qualité et sécurité,
- Éventuelles certifications ou labels détenus par l'entreprise (ISO, Qualibat, etc.).

Renseignements complémentaires : Ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public via la plateforme Marchés Sécurisés.

Date limite de remise des offres : **18 décembre 2026 à 12h00**